



Programme d'appui relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux pour les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique

Avis: appel à propositions

Projets pilotes et assistance technique

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) publie un appel à propositions par le biais de son Programme d'appui relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux pour les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Programme d'appui ACP-FLEGT).

Le Programme d'appui ACP-FLEGT fournit aux pays ACP une assistance visant l'application du Plan d'action FLEGT de l'Union européenne et appuie leurs activités de collecte, analyse et dissémination des informations et des leçons apprises dans le cadre du processus FLEGT entre les groupes de parties prenantes des pays ACP.

Les groupes de parties prenantes éligibles (institutions gouvernementales, organisations de la société civile et du secteur privé des pays ACP) sont encouragés à soumettre des propositions de projets pilotes ou d'assistance technique.

Les propositions devront viser des questions liées à l'application de la législation, à la gouvernance et au commerce dans le domaine forestier, dans les pays ACP. Elles devront appuyer des activités qui:

- contribuent aux initiatives du FLEGT ou aux programmes forestiers nationaux;
- établissent des partenariats et renforcent les capacités locales pour la mise en œuvre des programmes relevant du FLEGT; ou
- fournissent des occasions pour la mise en commun des informations, des leçons apprises et des connaissances techniques dans les pays ACP ou entre ces derniers.

Les directives concernant les modalités de présentation de la demande sont détaillées sur le site web du Programme d'appui ACP-FLEGT à l'adresse suivante: www.fao.org/forestry/acp-flegt. On y trouvera en particulier des indications concernant les conditions à remplir, une liste des pays ACP, la description des processus de soumission et de sélection, le format et les conditions de financement des propositions.

Pour l'envoi des propositions par courrier électronique, l'adresse est la suivante: acp-flegt-direct-requests@fao.org. La page de signature doit être signée, scannée et soumise en même temps que la version électronique de la proposition. Les propositions complètes et signées peuvent également être envoyées par télécopie à l'attention de Robert Simpson, Directeur du Programme, au numéro +39 06 570 55514.

Les propositions devront être soumises au plus tard **le 6 novembre 2009 à 17:00h GMT + 1**.

Pour tout renseignement complémentaire, prière de contacter Robert Simpson, Directeur du Programme, Département des forêts, à la FAO : acp-flegt-info@fao.org.